

**RÉPARATION EN NATURE : SAVOIR EXERCER UN RECOURS À L'ENCONTRE D'UN PRESTATAIRE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA340	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	649,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 17/04/2024 au 17/04/2024
- Du 13/12/2024 au 13/12/2024

**OBJECTIFS**

- Appréhender, pour les travaux réalisés par les prestataires et/ou sous-traitants, ce qui est du ressort de la Responsabilité Décennale et de la Responsabilité Civile pendant ou après travaux
- Déterminer si l'assureur peut être mis en cause ou si la réclamation concerne le seul prestataire et dans ce cas, mesurer les chances de succès des recours

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Présentation théorique à partir d'un diaporama des différentes responsabilités des prestataires et sous-traitants et des garanties offertes par les assureurs.**

**Apports méthodologiques : illustration au fil de la journée par le formateur au travers d'exemples concrets.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Appréhender l'ouvrage de construction et la responsabilité des constructeurs

1. Travaux de bâtiment
2. Responsabilité des sous-traitants dans le cadre de travaux de bâtiment
3. Travaux de bâtiment : garanties d'assurance obligatoires et facultatives

B. Responsabilité civile hors travaux de bâtiment

1. Pendant travaux
2. Après travaux

C. Assureur responsabilité civile et sa couverture

1. Activités
2. Exclusions de garantie

D. Zooms

1. Convention d'expertise amiable contradictoire
2. Succession d'assureur, lequel mettre en cause ?
3. S'appuyer sur le contrat de sous-traitance ou de prestation pour la mise en cause

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Salariés des assistants d'assureurs MRH, MRP intervenant dans le règlement des sinistres (DDE, vol, bris de glace, tempête...) via la réparation en nature

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## PRÉ-REQUIS

Connaître le rôle de l'assistant dans le cadre de la réparation en nature effectué à la demande d'un assureur.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

649,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 18:42